

Lille, le **30 NOV. 2021**

Monsieur le préfet,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la « **Construction de la nouvelle cite administrative de Lille** », j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Cet accord est basé sur le dossier reçu le 18 octobre 2021, complété par l'avis de l'hydrogéologue agréé du 29 novembre 2021 et par vos compléments du même jour.

Le protocole pour la gestion des sols pollués est le suivant :

- Maintien en l'état, sans aucun travaux dans le cadre de vos aménagements, des parties des ZPC2 et ZPC4 situées en dehors de votre emprise ainsi que de la surface de ZPC5 laissée en l'état (au Sud de la voie de livraison et des bâtiments).
- Excavation des ZPC1 et ZPC3 (terrassement prévu dans le cadre de la construction du parking souterrain).
- Excavation partielle des ZPC2, ZPC4 et ZPC5 (uniquement au droit des terrassements prévus dans le cadre des aménagements objet du dossier).
- Évacuation hors site, vers des filières agréées, des terres excavées des zones de pollution ZPC2, ZPC3 et ZPC5.
- Confinement in-situ des terres :
  - encapsulation sur site des terrassements issus des zones de pollution ZPC1 et ZPC4, par une géomembrane en Polyéthylène Haute Densité (PEHD) d'épaisseur 1,5 mm ;
  - mise en place d'une couverture de surface au-dessus des secteurs excavés des ZPC2, ZPC3 et ZPC5 : enrobé ou surface minérale (en conséquence, pas de mélange terre-pierre), sauf au droit des espaces verts qui sont recouverts d'au moins 30 cm de terres d'apport saines.

Une synthèse simplifiée des mouvements de terre figure en annexe 1.

Préfecture du Nord  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
12, rue Jean sans Peur  
CS 20003

59039 Lille cedex

Réf. : 1564/PE

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

L'Unité police de l'eau devra être avertie préalablement de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement des ouvrages. Vous voudrez donc bien nous communiquer ces dates sur la base du modèle joint en annexe 2.

Copies du récépissé et de ce courrier seront adressés à la mairie de Lille pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins six mois.

Conformément à l'article L. 514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R.514-3-1 du même code :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée

La présente décision ne vaut qu'au titre I du livre deuxième du code de l'environnement et ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir les autorisations relatives aux autres réglementations (urbanisme, espèces protégées, ...). Elle ne vous autorise pas non plus à intervenir sur le patrimoine des personnes publiques ou privées sans leur autorisation.

Lionel STANISLAVE, en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03 28 03 84 11 – mail : lionel.stanislave@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur Départemental Adjoint

Olivier NOURRAIN

Copie à la Mission Métropole de la DDTM  
à la Mission TESIE de la DDTM

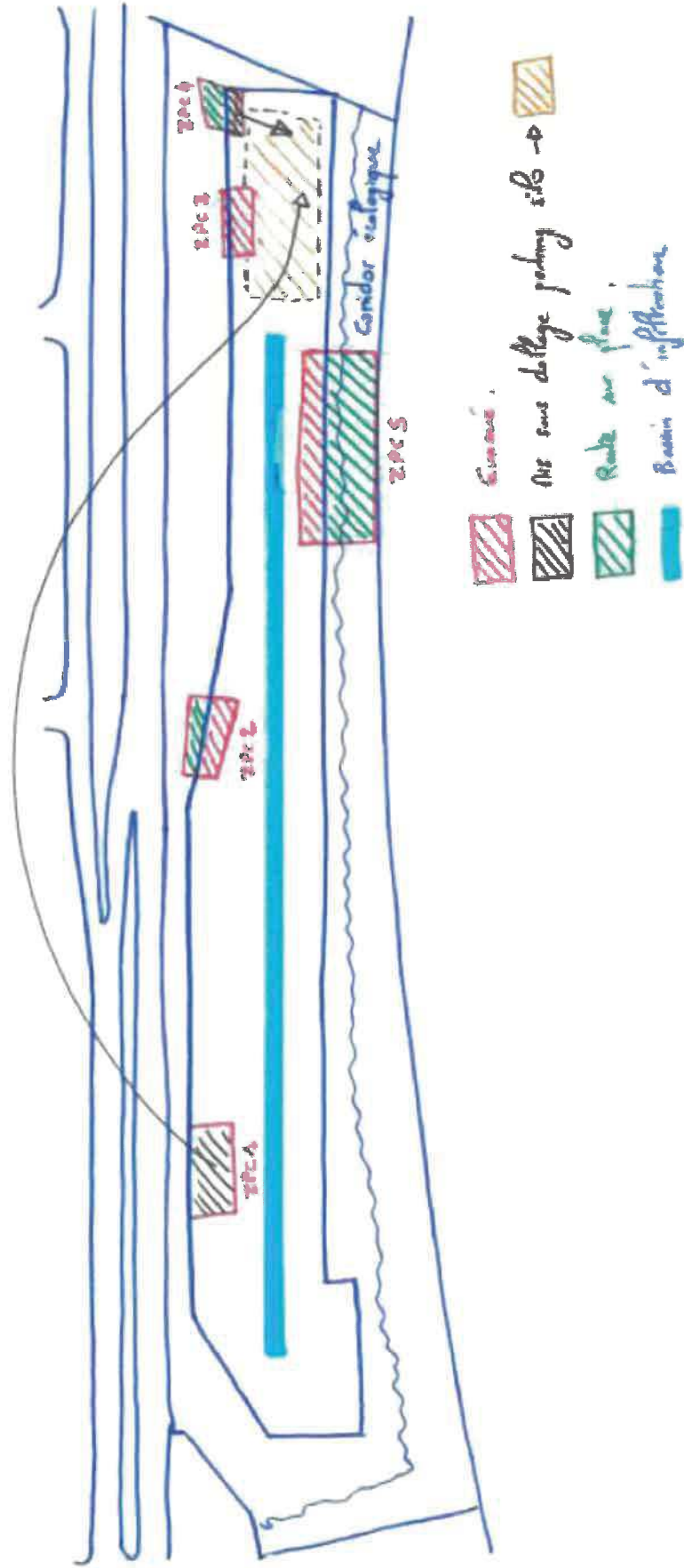


ANNEXE 1

Préfecture du Nord

« Construction de la nouvelle cite administrative de Lille »

Synthèse simplifiée des mouvements de terre



## ANNEXE 2

### **A RENVOYER IMPÉRATIVEMENT AU SERVICE EN CHARGE DE LA POLICE DE L'EAU**

Préfecture du Nord

« Construction de la nouvelle cite administrative de Lille »

Le pétitionnaire ci-dessus dénommé déclare

- démarrer les travaux à la date du
- achèvement des ouvrages à la date du

À retourner dûment complété à :

→ DDTM du Nord  
Service Eau Nature et Territoire- Unité police de l'eau  
62 Boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 Lille Cedex  
ddtm-pe@nord.gouv.fr



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le **13 DEC. 2021**

Madame la Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé 18 octobre 2021 et complété le 29 novembre 2021 par la préfecture du Nord concernant l'opération suivante « **Construction de la nouvelle cité administrative de Lille** ».

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

Lionel STANISLAVE en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84 11 – mail : lionel.stanislave@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental Adjoint

Olivier NOURRAIN

Copie à la Mission Métropole de la DDTM

Madame la Maire de la Ville de LILLE  
Mairie de Lille  
Place Augustin-Laurent  
CS 30667

59800 LILLE

Réf. : **16271 PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex  
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)